

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de Morin enfant ou jeune homme, pour la bonne raison qu'il n'y a rien à dire de Morin devenu homme. Après trente ans, cette étoile brillante, sur laquelle tout le pays avait les yeux fixés, commence à s'éteindre, à s'éclipser et finit par disparaître au milieu de l'indifférence générale—éclipse fatale qui a privé le pays d'une de ses plus vives lumières, fin prématurée d'une existence qui aurait pu être si glorieuse pour la patrie !

L.-O. DAVID.

### LES AVOCATS DE QUÉBEC

Vous exprimiez l'autre jour, monsieur le directeur, un regret : celui de ne pas mieux connaître les avocats distingués du barreau de Québec ; vous formiez un vœu : celui de les connaître. Moi, vieil avocat, qui n'ai jamais plaidé une cause, une seule, en dehors des murs de Québec, dont tous les clients sont de Québec, cette remarque m'a été au cœur. Comment, me suis-je dit, voilà un homme bien informé, anxieux de se renseigner, vivant à soixante lieues de nous, et qui ne nous connaît pas ! Et moi qui pensais que nous étions connus du monde entier ! moi qui supposais que le bruit de mes causes gagnées s'était répandu jusqu'au bout du Dominion ! Encore une illusion de moins, une chimère effeuillée.

Mais, me suis-je dit tout-à-coup, au fait, pourquoi ne dissiperai-je pas ces ombres qui planent sur nous et qui ensevelissent dans l'obscurité les gloires de notre barreau ? Ma plume n'entend rien aux développements littéraires, mais je puis bien marquer chaque figure un peu saillante d'un trait qui la fasse connaître ! J'essaierai, du moins.

A tout seigneur tout honneur. Commençons par les juges qui forment le personnel de notre Cour Supérieure.

Qu'il plaise à la cour...

Notre banc se compose, comme on sait, du juge-en-chef Meredith, des juges Stuart, Casault et Caron.

Le juge-en-chef est l'urbanité même ; il est attentif et poli comme un Français de l'ancien régime, car tous ceux du nouveau régime qu'il m'a été donné de rencontrer étaient polis, c'est-à-dire pleins de politesse démonstrative, mais tout à fait inattentifs. A cette grande affabilité qui n'est nulle part plus appréciable que sur le banc d'un tribunal, le juge Meredith joint un savoir étendu, un tact parfait, un jugement très-sûr. Il voit au fond des causes et ramène dans ses arrêts les plaideurs qui s'égarèrent, les avocats qui brouillent les faits, aux éléments fondamentaux dont il faut s'inspirer pour retrouver la vérité. Tout cela avec infiniment de bienveillance et toutes les formes de la politesse. L'avocat n'en sent pas moins le mors qui le fait reculer, mais le magistrat le tire si doucement, pour ne pas éveiller l'attention des plaideurs qui en jaserait, que l'avocat est le premier à comprendre et le plus pressé à se soumettre.

Il en coûte aux avocats manchots de plaider devant le juge Stuart. C'est l'intelligence même. Il vous comprend, il vous devine, et son regard vous arrête et vous paralyse au moment où vous allez vous engager dans un dédale obscur de mauvaises raisons. Vous voudriez fuir ce regard limpide et clairvoyant ; mais il vous poursuit et il vous faut donner de bonnes raisons ou vous taire. Si vous n'êtes pas en fonds, votre client est perdu.

Le juge Stuart actuel porte dignement ce beau nom de Stuart, la gloire la plus incontestée de notre barreau. Il continue la grande tradition judiciaire.

Le juge Casault n'a pas pareille lignée, mais c'est un vrai juriste aussi, dont les avocats de mérite se louent, dont les sots se plaignent. Il est plus nerveux, partant plus redoutable encore que le juge Stuart aux mauvais plaideurs, mais quelle intelligence vive et sûre du droit ! C'est une lame de bon et fin acier sur lequel les esprits obtus s'aiguisent.

Il ne servirait à rien de prétendre que le juge Caron a apporté sur le banc une

réputation toute faite de juriste ; mais depuis qu'il y siège, il a su par son activité, sa vivacité d'esprit, sa promptitude de jugement, se faire l'ami des avocats et des plaideurs. Les causes ne languissent pas devant lui, les arrêts ne se font pas attendre. C'est ce que désirent les avocats, qui préfèrent un jugement contraire que pas de jugement du tout. Le juge Caron juge vite et bien : double avantage et double mérite.

Passons au déluge, je veux dire aux avocats.

A la tête de notre barreau brille M. Irvine, avocat de premier ordre. Sa parole est la lucidité même. Il excelle à exposer une affaire de façon à ce que les juges qui n'écoutent pas—il y en a—ou qui n'écoutent que pour interrompre—il y en a même de ceux-là—eux-mêmes la comprennent. Il débrouille un procès comme une femme, dont il a la main adroite, débrouille un écheveau de laine. Vous n'avez qu'à le regarder faire : ce qui était horriblement mêlé se démêle sous ses doigts et tout doucement se forme une série de nœuds coulants qui se resserrent prestement ensuite et étouffent les arguments de l'adversaire.

On dit que l'adversaire que M. Irvine redoute le plus, sinon à l'audience, du moins dans les travaux de cabinet, est M. Bossé, travailleur infatigable, légiste studieux, dont le jugement droit et ferme démasque et déjoue les artifices des plaideurs avec une grande vigueur d'argumentation et une rare fertilité de ressources.

La qualité maîtresse de M. Richard Al-leyn est de débarrasser une affaire de tout ce qui n'est qu'accessoires et superfétations, c'est-à-dire de la réduire à quelques points principaux sur lesquels se concentre l'attention et dont la décision emporte le reste. Il a l'art de passer ainsi au crible les arguments et de n'en laisser devant le tribunal que ceux qui méritent vraiment examen. Les juges le regardent avec admiration faire ce travail d'épuration, tant à cause du travail même qu'à cause de la justesse et de la prestesse qu'il y met.

Dans une prochaine lettre, je terminerai ce tableau de nos avocats de Québec.

UN VIEIL AVOCAT.

Québec, 30 juin 1879.

### LE Dr PIORRY

(Voir portrait)

Le docteur Piorry, qui est mort dernièrement, était né à Poitiers en 1794. A seize ans, il commençait ses études médicales. Bientôt après, il partait pour l'armée d'Espagne, en qualité de chirurgien. La conscription l'avait réclamé. Il revint à Paris en 1814, se remit à ses études, et se fit recevoir docteur. Il avait vingt et un ans. La thèse qu'il soutint alors : " Sur le danger de la lecture des livres de médecine par les gens du monde, " fut insérée dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* et attira sur lui l'attention des savants. Piorry avait d'abord adopté les idées de Pinel, de Corvisart et de Roux, dont il continua à suivre les leçons. Mais l'influence de Magendie ébranla peu à peu ses convictions, et il finit, abandonnant les théories vitales de Barthez et de Bichat, par se rallier à l'école des organiciens, dont il est toujours resté depuis le partisan et le défenseur. Reçu agrégé en 1826, et médecin des hôpitaux en 1827, ce n'est qu'en 1840 qu'il obtint le titre de professeur. Mais bien avant cette époque, il s'était livré à l'enseignement particulier. Outre des cours de *physiologie*, il avait fait un grand nombre de cours soit sur l'*hygiène*, soit sur l'*anatomie pathologique*, soit sur la *percussion médiate et l'auscultation*. Et c'est en 1828 qu'il publia son volume sur le *Plessimétrisme ou la percussion médiate*, pratiquée au moyen d'un instrument appelé le plessimètre, inventé par Laennec, mais modifié, perfectionné et introduit par lui dans la pratique générale. Professeur de clinique à la Faculté, en 1840, comme nous venons de le dire, professeur à la Charité en 1846, Piorry

passa, en septembre 1864, à l'Hôtel-Dieu comme professeur de clinique interne, et donna sa démission deux ans plus tard, sans que l'on sache au juste pourquoi. Outre le *Plessimétrisme*, dont nous parlons plus haut, il publia un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels son *Traité de médecine pratique*, en huit volumes, et *La médecine du bon sens ou l'emploi des petits moyens en médecine*, livre très-original et qu'on ne saurait trop lire. Nous ne parlons qu'à cause des orages qu'elle souleva en son temps, de sa fameuse *Nomenclature médicale*, dont l'idée principale consistait à placer au milieu du mot le nom de l'organe malade, à la fin celui de la lésion, et au commencement une particule indiquant la cause, le degré et la marche de l'affection, le tout à l'aide d'un certain nombre de racines grecques. Véritable casse-tête chinois qui ne fut pas adopté par ses confrères, à son grand chagrin. Outre la médecine, Piorry cultivait la poésie et la musique. On n'est pas parfait. Il avait encore deux autres faiblesses : il aimait un peu trop à parler de lui, et à dissimuler sur sa personne " des ans l'irréparable outrage. " Pas un seul cheveu blanc ne se montrait sur sa tête de quatre-vingt-cinq ans. A ce propos, le docteur Labarthe rapporte un mot plaisant. Le noir brillant de la chevelure de Piorry et de ses favoris mettait en fureur son ami Ricord qui disait :—Ce diable de Piorry, il a plus de chance que moi ; je grisonne de plus en plus, et les années passent sur sa tête sans l'a...tteindre.

Piorry était officier de la Légion d'honneur.

### NOUVELLES A LA MAIN

Un fonctionnaire vient d'être nommé ; seulement, en le nommant, comme l'emploi est une sinécure, on a jugé nécessaire de diminuer son salaire de vingt-cinq louis.

Les amis arrivent pour le féliciter et se répandent en louanges sur le compte du ministre habile en même temps qu'homme de cœur qui a su récompenser le mérite.

—Ne m'en parlez pas, dit d'un ton bourru le nouveau fonctionnaire, il m'a été vingt-cinq louis.

Ce détail avait noyé le bienfaiteur dans le cœur de l'ingrat.

M. X... a un fils qui est avocat et qui a quelque talent. Il en est aveugle, mais il ne le croit pas. Il prend à tout instant les gens à témoins de ses sévérités envers lui, lesquelles sévérités sont de douces adulations.

Il le rejoint, l'autre jour, au sortir de l'audience de la cour criminelle, et s'adressant aux amis qui entourent le jeune avocat, il leur dit :

—Vous savez que je ne le gâte pas de compliments ; il peut donc être flatté de ce que je vais lui dire. Eh ! bien, aujourd'hui, il a parlé comme Papineau !

C'était au congrès de littérateurs qui a eu lieu, il y a deux ans, à Ottawa. Un homme de lettres pérorait à la tribune ; il se plaignait de l'indifférence des gouvernements à l'égard de la littérature et des beaux-arts. Au lieu de dépenser des sommes folles à entretenir des armées, que ne fondaient-ils pas des prix d'histoire !

Le colonel Strange, commandant la batterie B, qui était là, écoutait, les bras croisés, pérorer l'orateur.

La harangue finie, il se lève, et de ces simples mots couverts d'un tonnerre d'applaudissements, il la réduit à néant :

—Ce sont, dit-il, les soldats qui font l'histoire.

SAMARYS.

Un adorable mot d'enfant que nous dédions aux papas et aux mamans :

Deux petites sœurs causent de leurs parents : —Qui aimes-tu le mieux de papa ou de maman ?

—J'aime mieux papa. Et toi ?  
L'autre, après un moment de réflexion, et d'une voix un peu émue :

—Alors, moi, j'aime mieux maman !

### ÇA ET LÀ

Nous voulions depuis longtemps attirer l'attention de nos lecteurs sur un discours prononcé par M. Curran, au collège d'Ottawa, à cause des excellentes idées qu'il a exprimées relativement à l'éducation pratique si nécessaire dans notre pays et à notre époque. Nous sommes forcés de remettre l'examen de ce discours à plus tard.

Lorsque *l'Opinion Publique* a été mise sous presse, le résultat de l'élection d'Yamaska n'était pas encore connu. Comme nous l'avons dit, c'est M. Vanasse, l'un de nos collaborateurs, qui se présente contre M. Gouin, marchand important du comté. M. Gouin est un adversaire redoutable ; il a une assez bonne éducation et il parle bien. Les deux partis réclament la victoire ; la majorité sera petite d'un côté ou de l'autre.

Le *Courrier du Canada* dit que la situation financière de la province de Québec est telle, que les *hommes de cœur* des deux partis devraient s'unir pour empêcher que le pays soit entraîné vers l'union législative.

Les journaux libéraux disent que le gouvernement Joly est capable de faire face à la situation, et que les succès qu'il vient d'obtenir dans les dernières élections montrent qu'il a la confiance du peuple.

La Chambre locale a fait peu de chose la semaine dernière. Vendredi dernier, deux discussions intéressantes ont été soulevées, l'une par M. Chapleau et l'autre par M. Joly. M. Chapleau a proposé que l'élection de Chambly fût déclarée nulle, parce que le bref n'avait pas été adressé au registrateur ou au shérif, mais à M. Moïse Bouthilier. M. Mercier prétendit qu'en vertu de la loi des élections contestées, les tribunaux seuls pouvaient prendre connaissance de la question soulevée par M. Chapleau. De bons discours furent prononcés. Un sous-amendement de M. Mathieu fut repoussé par une majorité de cinq voix, et l'amendement de M. Mercier fut adopté par sept voix de majorité, MM. Mathieu et Désaulniers votant avec le gouvernement.

M. Joly proposa alors des résolutions ayant pour but de blâmer l'intervention du gouvernement fédéral dans l'affaire Letellier, de déclarer que la démission de l'hon. M. Letellier est un empiètement sur les droits de la province, etc.

Nous ne connaissons pas le vote, mais la majorité sera de quatre ou cinq.

La décision dans l'affaire Letellier sera connue cette semaine. L'hon. M. Langevin doit arriver le 14 avec les documents nécessaires. Il paraît confirmé—toujours il paraît—que la question est renvoyée au gouvernement canadien. Les journaux conservateurs affirment que le gouverneur-général sera obligé de suivre l'avis de ses ministres. Mais les libéraux prétendent qu'il ne sera pas obligé de suivre cet avis, parce que les autorités impériales, tout en disant qu'elles ne veulent pas s'immiscer dans cette question, expriment l'opinion que l'hon. M. Letellier n'a pas violé la constitution.

Le *Herald*, qui s'attend évidemment au renvoi de la question au Canada, insinue que des efforts seront faits pour que la question soit référée au comité judiciaire du Conseil privé.

L'*Evénement* dit que les résolutions proposées par M. Joly dans la Chambre locale ont pour but de parer le coup que la décision des autorités impériales va porter au gouvernement et pour préparer l'opinion publique et les autorités canadiennes à accepter la référé de la question au comité judiciaire.

Mais on peut croire que les conservateurs vont faire l'impossible pour empêcher Sir John d'accepter cette suggestion.